

### L'impact de la crise du coronavirus sur les droits de l'enfant

#### Présentation de l'outil

Les effets de la crise sanitaire liée au COVID-19 sur les enfants, les jeunes et leurs droits sont multiples. Parmi les premières mesures à être annoncées par la Fédération Wallonie-Bruxelles dès le 13 mars 2020 figurait celle de la suspension des cours pour l'ensemble des écoles, tous réseaux confondus. Dès le début de cette crise sans précédent, les premiers impactés furent les enfants. L'école n'a donc pas été épargnée et a dû trouver des moyens pour assurer la continuité des enseignements. Dans ce cadre, les professeur·e·s sont amené·e·s à donner (une partie) de leurs cours en ligne.

Cet outil pédagogique s'adresse, en premier lieu, aux professeur·e·s des écoles secondaires. Il peut, toutefois, être utilisé par toutes les personnes qui désirent aborder la question avec un groupe de jeunes. Il prend la forme d'une session digitale leur permettant d'aborder l'impact de la crise sanitaire sur les droits de l'enfant et plus particulièrement sur le droit à l'enseignement, à l'information et à la participation.

Les élèves seront d'abord amenés à répondre individuellement à un quiz leur permettant d'en apprendre plus sur ces droits et la façon dont ils ont été impactés par la crise sanitaire. Ensuite, le·a professeur·e sera amené·e à faciliter un débat entre les élèves afin de créer un espace de réflexion autour de l'impact de la crise sanitaire sur leurs droits.

#### L'impact de la crise sanitaire sur les droits de l'enfant

Depuis l'apparition des premiers cas en Chine centrale le 17 novembre 2019, la pandémie de COVID-19 se propage dans le monde entier.

Les effets de la crise sanitaires sur les droits de l'enfants sont multiples et majeurs. En effet, dès le début du confinement, les coups portés aux droits de l'enfant sont apparus de manière claire par le biais des conséquences évidentes que cette pandémie a sur la santé physique et mentale des enfants et de leurs familles, leur scolarité, l'accueil des enfants migrants et réfugiés ou encore les violences intrafamiliales.

Que ce soit dans le domaine culturel, des loisirs, de l'éducation ou du droit à la participation, tous les enfants de Belgique font et feront les frais de cette crise, et les enfants en situation de vulnérabilité en sont les premières victimes. Dans ce contexte, la CODE a d'ailleurs réalisé une analyse ainsi qu'un état des lieux de la situation des droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (2020), « Les droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles à l'épreuve de la pandémie », [www.lacode.be](http://www.lacode.be)

## Fiche technique de l'animation

### Groupes cibles

---

Cet outil pédagogique est principalement destiné aux professeur-e-s de l'enseignement secondaire mais il s'adresse également à toute personne désirant aborder la question de l'impact de la crise du COVID-19 sur les droits de l'enfant avec un groupe de jeunes.

### Objectifs

---

- Informer et sensibiliser les élèves au sujet de leurs droits ;
- Informer/sensibiliser les élèves sur l'impact du COVID-19 sur les droits de l'enfant en FW-B et plus particulièrement ceux à l'éducation, à l'information et à la participation ;
- Créer un espace de réflexion et de débat sur l'impact du COVID-19 sur leurs droits.

### Préparation

---

Une étape préalable à l'activité est de vous assurer que chacun-e de vos élèves ait accès à la session digitale. Il est en effet bon de rappeler que 29 % des familles à faible revenu ne disposent pas d'une connexion Internet. Si certains de vos élèves sont concernés, notez que la ministre de l'Education a mis à disposition un répertoire des lieux accessibles aux élèves pour un accès à distance dans la [circulaire 7793](#).

Nous vous invitons également à prendre connaissance de l'analyse de la CODE intitulée « [Les droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles à l'épreuve de la pandémie](#) » ainsi que de [l'état des lieux](#) qui l'accompagne<sup>2</sup>.

### Durée

---

Travail individuel (quiz et lecture) : 25 minutes

Débat : 60 minutes (pour un groupe d'une vingtaine de jeunes)

Evaluation : 5 minutes

### Matériel

---

- Accès à un ordinateur ou un smartphone pour chaque participant-e (si fait à distance).

---

<sup>2</sup> Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (2020), « Les droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles à l'épreuve de la pandémie », [www.lacode.be](http://www.lacode.be)

## Supports fournis en annexes

---

- Les questions-réponses du quiz : annexe 1 ;
- Lecture : Les droits de l'enfant à l'épreuve de la pandémie : annexe 2 ;
- Quelques astuces pour rendre un débat plus interactif en ligne : annexe 3 ;

## Déroulement

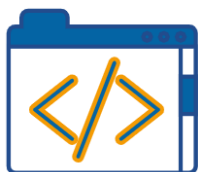
---

### 1. Quiz<sup>3</sup>

Cette partie a été conçue de manière à ce que les jeunes puissent la réaliser **en autonomie et à leur propre rythme** afin qu'ils y découvrent certains faits et chiffres-clés sur l'impact de la crise du coronavirus sur les droits de l'enfant, et plus particulièrement sur le droit à l'éducation, à l'information et à la participation.

**Partagez le lien du quiz** à votre groupe de jeunes et **annoncez son objectif**.

Expliquez qu'ils seront amenés à répondre à 6 questions leur permettant d'**en apprendre plus sur l'impact de la crise sanitaire sur leurs droits et plus particulièrement sur le droit à l'enseignement, à l'information et à la participation**.



**Lien du quiz :** <https://view.genial.ly/5fcf5db2667c130d2062e89b/learning-experience-challenges-quiz-droits-de-lenfant-covid>

Expliquez également qu'une **lecture portant sur l'impact de la crise sur les droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles** leur sera ensuite proposée.

### 2. Débat<sup>4</sup>

Lors d'une session en ligne avec l'entièreté de votre groupe de jeunes, **annoncez l'objectif de la session**. C'est-à-dire, **débattre ensemble autour des questions de l'impact de la crise du coronavirus sur leurs droits**.

Les **débats en ligne** ne sont pas aussi aisés à organiser que les débats en présentiel. Notamment pour la raison qu'une grande partie de la communication est non verbale et que cette communication non verbale est plus difficile à analyser en ligne. En annexe 3, nous avons listé **quelques pistes afin de rendre ce débat plus interactif**.

---

<sup>3</sup> Toutes les questions et réponses du quiz se trouvent également en annexe 1.

<sup>4</sup> Cette partie a été conçue pour être réalisée en ligne. Toutefois, elle peut également se faire en présentielle si vous en avez l'opportunité.

Vous disposez peut-être déjà d'un **cadre** concernant ce type d'échanges. Si tel est le cas, le moment est idéal pour le rappeler aux participant·e·s. Si vous n'en disposez pas, vous trouverez une proposition ci-dessous.

- RESPECT et BIENVEILLANCE
  - De la confidentialité des échanges ;
  - Des avis et opinions de chacun ;
  - Du cadre et des consignes ;
- RESPONSABILITE
  - De ses paroles (je parle en 'JE') et de ses silences ;
  - De son temps de parole (en considérant la taille du groupe et le droit pour chacun de s'exprimer) ;
- ECOUTE
  - Active (et donc attentive !) ;
- CONFIANCE
  - A soi-même ;
  - Aux autres ;
  - A l'animateur·trice.

Nous vous proposons de structurer le **débat en trois temps, au départ des questions suivantes** :

- Choisissez un mot qui soit représentatif de l'impact majeur que la crise du coronavirus a sur votre vie ? Pourquoi ce mot ?
- Avant de faire le quiz et/ou de lire le texte proposé, aviez-vous déjà réfléchi à l'impact de la crise du coronavirus sur vos droits ? Si oui, lesquels ?
- Quand vous avez répondu au quiz et lu le texte proposé, qu'est-ce qui vous a le plus marqué ?

Posez la première question et laissez deux minutes de réflexion aux jeunes. Proposez-leur d'écrire le mot qui leur vient en tête. Ensuite, vous pouvez désigner une première personne pour partager ce mot accompagné d'une courte explication. Proposez-lui de désigner un·e autre jeune une fois qu'il·elle aura terminé de parler et ainsi de suite jusqu'à ce que chacun·e ait eu l'occasion de s'exprimer.

Suite au tour de parole, vous pouvez recueillir les réactions des participant·e·s qui souhaitent réagir à ce qui a été dit. Pour terminer, proposez une courte synthèse des éléments-clés dont il a été question durant les échanges.

Procédez ensuite de la même manière pour la deuxième puis la troisième question.

### 3. Évaluation

Rappelez aux jeunes les objectifs de l'activité, à savoir les informer et les sensibiliser sur l'impact de la crise sanitaire sur leurs droits ainsi que créer un espace de débat sur le sujet.

Demandez aux jeunes d'écrire dans le chat (si vous êtes en ligne) ou sur des post-it (si vous êtes en présentiel) deux mots/idées :

1. Ce qu'il-elle-s ont aimé dans l'activité ;
2. Quelque chose qui leur a manqué dans l'activité.

Nous vous encourageons à **garder une trace** de cette évaluation mais aussi des discussions qui ont eu lieu durant le débat. Par ailleurs, n'hésitez pas à envoyer les commentaires et suggestions au sujet de cet outil pédagogique à [info@lacode.be](mailto:info@lacode.be).

Cet outil pédagogique de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) a été élaboré en novembre 2020 par Mathilde Bernard.

Les membres de la CODE sont : Amnesty International, ATD Quart Monde, BADJE, DEI-Belgique, ECPAT, FAMISOL, Forum des Jeunes, GAMS-Belgique, Le Forum Bruxelles contre les inégalités, la Ligue des Droits Humains, la Ligue des familles, Plan International Belgique, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, le Service droit des jeunes de Bruxelles, UNICEF.

Pour le citer : Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (2020), « L'impact de la crise du coronavirus sur les droits de l'enfant », outil pédagogique, [www.lacode.be](http://www.lacode.be)



## Annexes

- **Annexe 1**

Les questions-réponses du quiz.

- **Annexe 2**

Lecture complémentaire au quiz : Les droits de l'enfant à l'épreuve de la pandémie.

- **Annexe 3**

Quelques astuces pour rendre un débat plus interactif en ligne.

## Annexe 1 : Les questions-réponses du quiz

---

**Question 1** : Combien de Belges pensent que la crise sanitaire aura un impact négatif sur les droits et libertés ? <sup>5</sup>

- 78 %
- 29 %
- 57 %

- Selon un sondage mené par Amnesty International Belgique, plus d'un-e Belge sur deux pense que la crise sanitaire va avoir des répercussions assez négatives ou très négatives sur les droits humains. C'est un fait, et les droits de l'enfants ne sont pas épargnés par la crise. Tu en découvriras plus à ce sujet dans le texte proposé à la fin de ce quiz.

**Question 2** : Combien de parents disent ne pas avoir un espace de travail adapté pour leur(s) enfant(s) à la maison ? <sup>6</sup>

- 1 parent sur 4
- 1 parent sur 10
- 1 parent sur 15

- Tous les enfants et les jeunes ne sont pas égaux face à l'enseignement à distance. C'est notamment le cas en matière d'environnement de travail ou encore d'accès aux technologies. C'est ce dernier point qu'on appelle « la fracture numérique ». Un des principes de la Convention des droits de l'enfant est l'égalité des chances, qui n'est alors pas respectée pour le droit de chaque enfant d'accéder à une éducation de qualité.

**Question 3** : Lors du premier confinement, combien d'élèves du secondaire ont indiqué être plus stressés vis-à-vis du travail à faire pour l'école ? <sup>7</sup>

- 53 %
- 33 %
- 83 %

- L'enseignement à distance est souvent présenté comme la solution depuis le début de la pandémie. Pourtant, beaucoup d'enfants et de jeunes se disent plus stressés et ont du mal à suivre.

---

<sup>5</sup> <https://www.amnesty.be/infos/actualites/sondage-covid-droits-humains>

<sup>6</sup> <https://www.laligue.be/association/communiqu%C3%A9/cp-il-n-y-a-pas-d-unanimit%C3%A9-des-parents-en-faveur-des-cours-%C3%A0-distance>

<sup>7</sup> <https://www.kinderrechtencommissariaat.be/jongerenovercorona>

Ici, les conditions dans lesquelles se déroulent l'enseignement peuvent donc poser problème en terme de droit à la santé mentale : le stress peut avoir des effets négatifs sur le sommeil, l'attention, l'énergie, l'humeur, mais aussi sur la santé physique et le développement des enfants.

**Question 4** : Laquelle de ces affirmations est vraie ?

- Le virus COVID-19 a été inventé par le gouvernement chinois
  - Le coronavirus c'est juste une grippe
  - Aucune de ces propositions**
- En effet, les deux informations étaient fausses. C'est ce qu'on appelle des « fake news » (ou de « l'infox » en français pour désigner de fausses informations). Il est important, notamment en temps de crise, que les enfants et les jeunes aient accès à des informations sûres, fiables et adaptées à leur niveau de compréhension. C'est ce qu'on appelle le droit à l'information.

**Question 5** : Dans quel(s) pays une conférence de presse a-t-elle été organisée pour répondre aux questions des enfants ? <sup>8</sup>

- En Belgique
  - En Norvège et au Danemark**
  - Nulle part
- Ce sont bien les Premières ministres du Danemark et de la Norvège qui ont répondu aux questions des enfants et des jeunes lors d'une conférence de presse. L'accès à l'information est un droit pour tous les enfants et les jeunes. C'est le rôle de l'Etat de s'assurer que tous ses citoyens comprennent bien la situation et c'est pourquoi il est essentiel que les chef-fes d'Etat s'adressent aussi aux enfants et aux jeunes.

**Question 6** : Quand le gouvernement leur a demandé leur avis sur le retour à l'école, combien d'enfants ont dit qu'ils voulaient à nouveau s'y rendre malgré le coronavirus ?

- 1 enfant sur 3
  - 1 enfant sur 5
  - 1 enfant sur 10
- Cette dernière question était un piège et aucune des propositions n'était correcte. En Belgique, le gouvernement n'a pas demandé aux enfants ce qu'ils pensaient de la situation. Pourtant le droit à la participation prévoit que les enfants et les jeunes doivent être entendus (s'ils souhaitent partager leur avis !) sur toutes les questions qui les concernent.

---

<sup>8</sup> [https://www.lemonde.fr/international/article/2020/03/16/en-scandinavie-les-chefs-de-gouvernement-repondent-aux-questions-des-enfants-sur-le-coronavirus\\_6033267\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2020/03/16/en-scandinavie-les-chefs-de-gouvernement-repondent-aux-questions-des-enfants-sur-le-coronavirus_6033267_3210.html)



## Les droits de l'enfant à l'épreuve de la pandémie du COVID-19

### Analyse (CODE) – juin 2020

Depuis l'apparition des premiers cas en Chine centrale le 17 novembre 2019, le COVID-19 s'est propagé dans le monde entier. Au fur et à mesure des semaines, nous avons pu observer la dispersion géographique du virus, et c'est début février 2020 que la pandémie est également devenue une réalité en Belgique.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'une des premières mesures à être annoncées le 13 mars 2020 est la suspension des cours pour l'ensemble des écoles. Dès le début de cette crise, les premiers à être confinés et à en ressentir lourdement les effets furent donc les enfants et les jeunes.

**\*Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) :**

La CODE est un réseau de 15 associations belges réunies autour d'une mission commune : veiller au respect des droits de l'enfant Fédération Wallonie-Bruxelles.

Son équivalent existe en Flandre. Il s'agit de la *Kinderrechtencoalitie* (KiReCo).

Inquiète de voir les (nombreux) effets que cette crise sanitaire allait avoir sur le plan des droits humains, la **Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE)\*** a rapidement consulté ses associations membres afin de dresser un premier bilan.

Quels ont été les effets de ce confinement sur les droits des enfants et des jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Nous te proposons un aperçu de cet état des lieux, réalisé en avril 2020.

### Les plus vulnérables\* et pourtant les moins visibles...

Il y a tout d'abord ce premier constat criant.

Début avril 2020, moins d'un mois après le début du premier confinement, les lignes d'écoute téléphonique destinées aux enfants et aux jeunes pour le signalement de **violences intrafamiliales** (le 103, côté francophone) étaient saturées dans l'intégralité du pays. Le nombre d'appels avait doublé ! Non seulement le confinement a enfermé les victimes avec leurs bourreaux mais il les a également privées de leur réseau et des potentiels signalements de personnes extérieures (médecins, instituteur.rice.s, équipes professionnelles des services

**\*Vulnérable :**

Dans ce contexte, on dit d'une personne qu'elle est « en situation de vulnérabilité » lorsque **le risque est plus grand que ses droits ne soient pas respectés**. Le fait d'être un enfant constitue en soi une vulnérabilité. Tout comme par exemple le fait d'être porteur d'un handicap, de vivre dans la pauvreté, d'être placé en institution ou encore d'être malade.

d'aide et de protection de la jeunesse, etc.). De plus, ce chiffre n'est que la partie émergée de l'iceberg, ne reprenant pas le chiffre noir des enfants qui ne sont pas en mesure ou qui n'ose pas appeler ou signaler ce qui se passe dans le huis clos de leur famille confinée.

Une **autre forme de violence** a encore augmenté dès le premier confinement : il s'agit de **celle présente sur Internet**. En effet, avec l'ennui et les journées qui s'allongent, les occasions de « trainer » sur les réseaux sociaux ne manquent pas et les risques d'être victimes d'atteinte à la **vie privée**, de profilage, de contenus préjudiciables et de **cyber-harcèlement** ont considérablement augmenté<sup>9</sup>.

### Un confinement qui augmente la précarité...

Le confinement creuse les **inégalités**.

En effet, celui-ci complique la vie des **familles en situation de précarité ou de pauvreté** pour qui le quotidien n'était déjà pas simple. Le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté et ATD Quart Monde, deux associations membres de la CODE, ont reçu les témoignages de familles qui souffraient du manque d'accès à l'aide alimentaire ; de l'obligation de rester chez soi alors qu'on habite un 20m<sup>2</sup> et/ou un logement insalubre ; de la peur de sortir et de recevoir une amende qu'ils seraient bien incapables de payer ; de l'angoisse de ne pas pouvoir subvenir aux besoins de la famille alors que l'on subit une perte de rentrées financières ou une mise au chômage technique ; du manque criant de services et des activités de soutien qui disparaissent... Ces nombreuses difficultés ont bien évidemment impacté les enfants et les jeunes au premier plan.

### L'éducation, un dommage collatéral majeur...

On comprend pourquoi la fermeture des écoles fut l'une des premières mesures prises par le Gouvernement face à un virus dont on ignorait encore tout.

Cependant, cette mesure et la réouverture partielle des écoles trois mois plus tard ont compliqué un peu plus la situation des enfants et des jeunes et inquiété de nombreux professionnels. 269 pédiatres se sont d'ailleurs joints pour tirer la sonnette d'alarme quant aux effets collatéraux que cette décision pouvait avoir sur les enfants.

Parmi les conséquences directes se trouvent non seulement **l'accroissement des inégalités et du décrochage scolaires**, mais aussi des **risques pour la santé physique et mentale** des enfants sur le long terme. Les pédiatres constatent chez leurs jeunes patients une augmentation des « troubles du sommeil, de l'anxiété et des pertes de repères pouvant être préjudiciables pour l'enfant et son développement ».

À cette violation du droit à l'éducation ainsi qu'aux conséquences qu'elle engendre s'ajoute **l'absence d'accès au sport, aux loisirs, au jeu et aux activités artistiques et culturelles** pourtant tout aussi essentiels pour le développement des enfants et des jeunes.

---

<sup>9</sup> ECPAT, « COVID-19 : les enfants davantage exposés aux risques d'abus et d'exploitation sexuelle » sur <https://ecpat.be/covid-19-les-enfants-davantage-exposes-aux-risques-dabus-et-dexploitation-sexuelle/>.

## Des enfants et des jeunes ballotés entre institutions et familles...

Que ce soit à l'hôpital pédiatrique ou psychiatrique, en institution ou en service résidentiel, de nombreux enfants se sont retrouvés **privés de contact avec leur famille** à l'annonce du confinement.

Comme l'explique Famisol, association membre de la CODE, les parents de certains **enfants porteurs de handicap** et vivant en service résidentiel se sont retrouvés devant un choix impossible entre confinement à la maison ou en résidence. Quelle que soit la décision, celle-ci implique des conditions de confinement plus difficiles avec une perte de repères et de contacts engendrant des troubles comportementaux et des angoisses pour les mineurs concernés.

La situation fut également catastrophique pour les enfants placés pour des mesures de **protection**. Qu'ils soient renvoyés en famille d'accueil ou auprès de leurs parents considérés comme inaptes voire maltraitants, ou qu'ils aient été confinés en institution sans encadrement adapté ni contacts extérieurs. Parmi eux, certains n'ont tout simplement pas été accueillis en institution, car suspectés d'être porteurs du COVID-19, alors que la situation familiale l'imposait.

Même constat pour les enfants hospitalisés. Pour eux c'est la double peine : plus de risques de contamination et moins de contacts, déjà réduits, avec leurs proches.

Qu'il s'agisse d'enfants de parents soignants, de parents hospitalisés, ou encore de parents détenus, le même droit trinque : celui de **vivre en famille**.

Les enfants en conflit avec la loi ont aussi souffert de cette crise qui, dans certains cas, a suspendu leur **droit à la participation aux décisions les concernant**.

Enfin que dire de la situation des **enfants migrants et réfugiés** ? Depuis le début du premier confinement jusqu'au 7 avril 2020, seuls les enfants et les jeunes considérés comme les plus vulnérables ont bénéficié d'un accueil. De nombreux enfants migrants et réfugiés, accompagnés ou

### \*Fedasil :

Il s'agit d'une instance belge qui est responsable de l'accueil des demandeurs d'asile.

non, se sont donc retrouvés dans des **situations d'accueil inadaptées**, voire de **sans-abrisme**. Fedasil\* a ensuite rouvert ses portes mais ne recevait que si une inscription numérique préalable avait été effectuée, rendant plus difficile l'accès à la procédure (déjà reconnue comme longue et complexe).

## Et après...

En février 2020, cette crise sanitaire a pris tout le monde de court. C'est dans un contexte précipité que des décisions ne tenant pas toujours compte des droits des enfants et des jeunes ont été prises.

Depuis lors, des bilans au sujet des inégalités, violations de droits, dangers et situations de vulnérabilités que certaines mesures prises par les gouvernements ont renforcées ont été réalisés. Il est essentiel d'en tenir compte pour les décisions d'aujourd'hui et demain.

**Il est encore plus essentiel d'écouter les enfants et les jeunes dans ces décisions qui les concernent directement, et de prendre en compte leur avis. Parce que c'est leur droit, et parce que cela mènera à de meilleures décisions, plus respectueuses de l'intérêt des enfants et des jeunes.**

## Annexe 3 : Quelques astuces pour rendre un débat plus interactif en ligne

---

### 1. Usage des tableaux blancs

Comme vous le feriez en temps normal, n'hésitez pas à prendre note de ce qui est dit dans le débat pour que les participant·e·s puissent facilement voir les idées clés qui se dégagent du débat.

Pour ce faire, certaines plateformes, comme ZOOM, proposent déjà des tableaux blancs intégrés. Mais vous pouvez aussi projeter votre écran ou utiliser d'autres outils comme [Miro](#) (une plateforme en ligne donnant accès à un tableau blanc interactif).

### 2. Sondage

Un autre bon moyen pour récolter la parole des jeunes et pouvoir facilement en dégager des tendances est de faire un petit sondage initial avant de commencer la discussion.

Ici, encore, certaines plateformes intègrent directement cette possibilité. Mais il existe aussi d'autres outils comme [Mentimeter](#) permettant de sondages visuels et interactifs.

### 3. Energisant

Être assis derrière un ordinateur toute la journée n'est pas toujours évident. N'hésitez pas à proposer des petites activités permettant aux participant·e·s de bouger entre deux questions. Vous pouvez pour ce faire leur proposer de faire des mimes ou encore d'aller chercher des objets (d'une certaine couleur, utilisation, ...) dans la pièce où ils sont le plus vite possible. Ce type d'activités permet aussi de casser un peu la barrière de l'écran.